



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 4 JANVIER 2022 À 18H00,**

Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LE BOURGET DU LAC
BRISON-SAINT-INNOCENT
CHINDRIEUX
CONJUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
MERY
LE MONTCEL
MOUXY
ONTEX
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT PIERRE DE CURTILLE
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
TRESSERVE
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Thibaut GUIGUE
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Nicolas MERCAT
Jean-Claude CROZE
Marie-Claire BARBIER
Claude SAVIGNAC
Danièle BEAUX-SPEYSER
Nicolas JACQUIER
Jean-François BRAISSAND
Florian MAITRE
Nathalie FONTAINE
Antoine HUYNH
Laurent FILIPPI
Jacques CURTILLET
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Gérard DILLENSCHNEIDER
Brigitte TOUGNE-PICAZO
Jean-Claude LOISEAU
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir de Louis ALLARD

Absents excusés :

BOURDEAU
CHANAZ
LA BIOLLE
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
LE BOURGET DU LAC

Jean-Marc DRIVET
Yves HUSSON
Julie NOVELLI
Bruno MORIN
Edouard SIMONIAN

Autres présents non votants :

Olivier BERLIOUX
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Directeur de cabinet
Directeur général des services
Directeur général adjoint des services
Responsable juridique et des assemblées
Assistante du service juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 décembre 2021 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 7 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 24 présents et 25 votants (présents et représentés). Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2022
Exécutoire le : 11 JAN. 2022
Affichée le : 11 JAN. 2022
Visée le : 11 JAN. 2022

MARCHES PUBLICS
Marché n°2021-050
Travaux d'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage à Entrelacs
Attribution

Monsieur le Président rappelle l'obligation de mise en conformité avec le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025 suite au décret 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires d'accueil.

Le projet consiste à aménager huit emplacements pour pouvoir accueillir seize caravanes. Un important terrassement est nécessaire car il s'agit d'un ancien lieu de stockage de déchets inertes et tous les réseaux sont à créer. Est prévue ensuite la mise en place de neuf modules préfabriqués (huit modules sanitaires et un module d'accueil).

Le marché précité est décomposé en 2 lots :

- LOT 1 : Structure et réseaux (terrassement) ;
- LOT 2 : Fourniture et pose de modules sanitaires et d'accueil (un agent étant présent sur place quelques heures par semaine).

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- 60% prix,
- 40% valeur technique appréciée selon le contenu du mémoire.

Après étude des analyses, la Commission des procédures adaptées du 14 décembre 2021 propose :

- Pour le lot 1, d'accepter l'offre du groupement SERTPR (mandataire) / LANGAIN / MILLET pour un montant total de 771 349.20 € TTC (moins disant), l'estimation initiale étant de 992 787 € TTC.
- Pour le lot 2, de négocier financièrement avec les deux candidats.

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à ce marché sont à sa disposition auprès du service commande publique.

Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section d'investissement au programme 144.03 – Terrains gens du voyage.

Cette opération est inscrite au PPI pour 1 760 000 € TTC. Des subventions ont été demandées à l'état pour 170 744€ TTC et au Département pour 73 184 € TTC, soit une charge nette résiduelle pour Grand Lac de 1 227 361 €, FCTVA déduit.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché ci-dessus présenté à l'entreprise indiquée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché n°2021-050 présenté et tous les actes nécessaires à son exécution.

- Délégués en exercice : 33
- Présents et représentés : 25
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 4 janvier 2022

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} vice-président,
Jean-Claude LOISEAU



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2021-050 - Travaux d'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage à Entrelacs - Attribution

Date de transmission de l'acte : 11/01/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 11/01/2022

Numéro de l'acte : d3983 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220104-d3983-DE

Date de décision : 04/01/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)